

Interdiction de l'UNRWA : conséquences

Category: Arguments et analyses
écrit par jmfouquer | 9 février 2025

Israël a ordonné à l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA), pilier de l'aide humanitaire palestinienne, de cesser ses activités fin janvier. L'article ci-dessous met le focus – chiffres à l'appui – sur le rôle de cet organisme de l'ONU et les conséquences prévisibles des entraves à ses activités.

Ce que l'interdiction de l'UNRWA par Israël signifie pour des millions de Palestiniens : en chiffres

Par **Marium Ali** et **Mohamed A. Hussein**. Le 29 janvier 2025.
Traduction : JB pour l'Agence Média Palestine. Source : **Al Jazeera**

Israël ordonne à l'Office de secours et de travaux des Nations unies, pilier de l'aide humanitaire palestinienne, de cesser ses activités d'ici jeudi [30 janvier 2025].

Plusieurs pays ont déclaré au **Conseil de sécurité des Nations unies** qu'ils « déploraient profondément » la décision du Parlement israélien d'« abolir » les opérations de l'agence d'aide des Nations unies pour les réfugiés palestiniens

(UNRWA¹https://fr.wikipedia.org/wiki/Office_de_secours_et_de_travaux_des_Nations_unies_pour_les_r%C3%A9fugi%C3%A9s_de_Palestine_dans_le_Proche-Orient) en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est, qui doit prendre effet jeudi.

Dans une déclaration commune, la Belgique, l'Irlande,

le Luxembourg, Malte, la Norvège, la Slovénie et l'Espagne ont condamné le retrait d'Israël de l'accord de 1967 conclu entre Israël et l'UNRWA, ainsi que tous les efforts visant à entraver la capacité de l'agence à fonctionner et à remplir le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Philippe Lazzarini, commissaire général de l'UNRWA, a déclaré mardi au Conseil de sécurité que l'interdiction « aggraverait l'instabilité et le désespoir dans le territoire palestinien occupé dans une période critique ».

La Knesset approuve des textes de loi visant à interrompre l'aide de l'UNRWA

En octobre, le Parlement israélien, la Knesset, a adopté deux projets de loi visant les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Le premier texte interdit à l'UNRWA de mener des activités à l'intérieur des frontières israéliennes, tandis que le second rend illégal tout contact entre les fonctionnaires israéliens et l'UNRWA. La législation devrait entrer en vigueur jeudi.

Juliette Touma, porte-parole de l'UNRWA, a fait part de ses inquiétudes quant aux conséquences potentielles de l'interdiction, déclarant à *Al Jazeera* : « Si l'interdiction a lieu et que nous ne sommes pas en mesure d'opérer à Gaza, le cessez-le-feu, qui comprend également l'acheminement de fournitures humanitaires pour l'agence et les personnes dans le besoin, pourrait s'effondrer ».